

des Princes &c. Avril 1721. 257
étoit souillée; celles des carrefours se nom-
moient *Compitalia*.

Les Atheniens avoient encore poussé plus loin la superstition que les Romains. Outre le jour marqué pour l'expiation de la Ville, où ils avoient la barbare coutume d'immoler un homme & une femme, ils en avoient encore établis pour les Théâtres & pour les lieux où se tenoient les Assemblées publiques. La Campagne étoit aussi sujette à ces expiations, qui se nommoient *Ambarvalia* chez les Romains.

Enfin la cinquième sorte d'expiation étoit celle des Armées qu'on purifioit avant & après le combat: c'est ce qui lui fit donner le nom d'*Armillustrum*. Homere décrit au premier Livre de l'Iliade la solennelle expiation qu'Agamemnon fit de son Armée. Le nombre de ces sortes d'expiations publiques n'égalé pas celles que chaque particulier employoit, & l'on n'auroit jamais fait si l'on vouloit s'étendre sur ce sujet. Il n'y avoit ni noces ni funérailles, ni presque aucune démarche de quelque conséquence, qui ne fussent précédées par la cérémonie de l'expiation. Tout ce qui étoit réputé de mauvais augure, la rencontre d'une Belette, d'un Corbeau ou d'un Lievre, un orage imprévu, un songe & mille autres accidens obligeoient de recourir aux cérémonies de l'expiation.

Mais il est bon de remarquer que pour ces sortes d'expiations particulières on n'avoit pas toujours recours au sacrifice, & qu'il suffisoit quelque fois de se laver ou de changer d'habits. L'eau de la Mer étoit toujours préférée à celle des Rivières, & l'eau courante à
celle